

DU BOIS-DÉCHIQUETÉ EN LITIÈRE ANIMALE

FICHE TECHNIQUE

Réalisée par la Fédération des CUMA et la Chambre d'Agriculture de l'Orne – Juin 2011

Comment utiliser du bois-décheté en litière pour remplacer la paille ?

Le bois-décheté, - on parle aussi de « plaquettes bocagères » - peut être utilisé dans les élevages pour pailler :

- les aires paillées : en première couche, de 10 cm minimum, de façon à créer une sous-couche drainante, ajout de paille pour apporter de la chaleur puis apports en bois-décheté selon la saison et l'évolution de la litière.
- les aires d'attentes, les passages en sortie de stabulation pour aller au champ (sur surfaces glissantes), et les chemins des vaches à l'extérieur : environ 5-6 cm de bois-décheté sur le béton ou sur la terre (pour éviter la formation de boue).

Ne pas confondre ! Il s'agit de morceaux de bois (environ 30 x 20 x 10 mm) coupés nets au couteau. On ne parle pas ici des copeaux de menuiserie, ni de sciure de bois, ni de granulés...

Ne pas utiliser de bois-décheté humide : les plaquettes doivent être sèches ou au moins ressuyées à moins de 35 % d'humidité. Plus le bois-décheté est sec, plus il est absorbant.



Quelques témoignages d'éleveurs :

Pour les vaches laitières : « Je paille d'abord avec du bois-décheté sur 10 cm et je rajoute de la paille tous les jours. Ensuite, je rajoute du bois-décheté toutes les semaines, ça permet de stabiliser la litière et de la garder propre. Je conseille de décheté un mélange d'essences, nos haies sont idéales pour ça », C. Harivel, Montilly-sur-Noireau (61).

Pour les vaches allaitantes : « Le bois-décheté porte bien, les vaches s'enfoncent moins. J'économise 40% de paille grâce au bois-décheté », J. Legeay, Taillebois (61).

Pour les veaux : « Mes petits veaux sont dans des cases individuelles de 1 m², je mets donc l'hiver une couche de 5 à 10 cm de bois-décheté qui sert de « couche drainante » sur le sol bétonné puis je rajoute de la paille. Si ça commence à chauffer, je rajoute du bois-décheté. C'est efficace et tous les jus sont absorbés », C. Mary, Brecey (50).

Pour les porcs charcutiers : « J'en mets régulièrement en litière, ça fait du fumier accumulé. Les endroits avec davantage de bois-décheté attirent les cochons l'été pour la fraîcheur que le bois-décheté apporte (celui-ci étant peu fermentescible). L'hiver, au contraire, je rajoute de la paille pour apporter un peu de chaleur. La litière au bois-décheté dure bien plus longtemps ». P. Sauvage, La Courbe (61).

Pour les chevaux : « Nous avons mis 20 cm de bois-décheté sec en stabulation pour nos chevaux de sport puis nous avons composté le fumier. Ca a très bien fonctionné. » (50).

Pour tous les animaux : « La paille seule devient humide et peu confortable en litière. Avec du bois-décheté la litière dure plus longtemps car elle reste sèche, fini le borbier, l'absorption des jus par les plaquettes est énorme », G. Delaunay, St Hilaire de Briouze (61).

DU BOIS-DÉCHIQUETÉ EN LITIÈRE ANIMALE
1 T de bois-décheté sec = 1 T de paille
1 m³ de bois-décheté (250 kg) absorbe 300 à 350 Litres de lisier
(source : FDCUMA 58)

L'utilisation du bois-décheté permet une économie en paille variable selon le type de bâtiment et les pratiques de l'éleveur : on peut estimer que l'économie va de 20 % à 70 %.

FOIRE AUX QUESTIONS

Quel type de bois faut-il utiliser ?

Toutes les essences des haies bocagères, à condition d'avoir des perches de bois entières de diamètres variés ; éviter d'avoir uniquement des épineux.

Comment ça coûte ?

Le déchetage par la CUMA Innov'61 coûte 230 € / heure pour la déchetuse à grappin, le tracteur et le chauffeur inclus en 2011, pour un débit moyen de 40 m³ produits / heure. En séchant le bois perd 25 % de son poids « vert ».

En comptant la valeur du bois sur pied, l'abattage, le déchetage, le temps passé par l'agriculteur et le transport sous hangar agricole, le prix de revient du bois-décheté sec au départ de l'exploitation agricole est au minimum de 80 € /Tonne sèche (soit environ 20 € /m³ sec), hors livraison. Le bois-décheté sec vendu par une structure d'approvisionnement est en général de 100 € / Tonne sèche.

Quand puis-je produire du bois-décheté ?

Il faut couper de façon à favoriser la repousse donc l'abattage se fait l'hiver, quand les arbres sont « hors sève ». Cela permet d'avoir des branches sans feuilles donc de limiter la production de poussières et les problèmes de séchage.

Exceptionnellement, notamment cette année en raison de la sécheresse, on peut envisager de couper les arbres (strate arbustive par recépage, grosses branches) durant l'été (quand il fait chaud) et espérer voir les feuilles sécher en trois à quatre semaines. Un déchetage durant le mois de septembre serait alors possible, à condition de contacter au préalable la CUMA de déchetage pour s'inscrire sur le planning. *Contacts par secteur dans l'Orne : Nord-Ouest : Claude Harivel au 02.33.96.43.32 / Sud-Ouest : Sylvain Poussier au 02.33.38.34.61 / Sud : Stéphane Mesnil au 02.33.37.36.19 / Sud-Est : Hubert Mousset au 02.33.25.02.51 / Nord-Est : Pierre Fougeray au 02 33 35 50 52.*

Que faire après curage ? Est-ce que le bois se dégrade bien après épandage ?

Compte-tenu de la quantité de « jus » (lisiers) absorbée par les plaquettes, il suffit en général de faire mûrir le fumier puis d'épandre pour que le bois se décompose. Néanmoins, un compostage des fumiers est fortement conseillé pour bénéficier de l'effet dégradation / recomposition et hygiénisation.

Quel impact en période de sécheresse ?

Les éleveurs peuvent utiliser davantage de bois-décheté en période de sécheresse afin d'économiser la paille, celui-ci étant alors utilisée préférentiellement en fourrage. La quantité de bois-décheté utilisée en litière sera donc augmentée et la quantité de paille ajoutée sera diminuée en conséquence. Par ailleurs, le bois sur pied dans les haies est aussi utile : les feuilles peuvent être utilisées en fourrage, notamment les feuilles de frêne.

Juin 2011

Fédération des CUMA de l'Orne – Réjane GROSSIORD – 02.33.80.82.95

Chambre d'Agriculture de l'Orne – Clémence ADAM – 02.33.31.49.43

Avec l'appui du Conseil Général de l'Orne et de la Région Basse-Normandie